

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2009

Le conseil municipal s'est réuni le 15 mai 2009, salle de réunion de la mairie transférée Chemin du Vieil-Fort, à 18 h 40, sous la présidence de Monsieur Daniel DEWALLE, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. DEWALLE (Maire) , M. KOPACZYK, Mme CLIQUET (jusqu'à 19 h 45), M. SZARZYNSKI, Mme HOURRIEZ, M. LEFEBVRE, Mme POHIER, M. CLARABON, Mme RUCKEBUSCH (Adjoint), MM. LEFEBVRE Daniel Edouard (jusqu'à 19 h 45), DUBOIS (jusqu'à 19 h 45), DELPIERRE, Mme CARRETERO, M. PETIT, Mmes LAMPIN, DERICBOURG, PASSEPONT, LANCIAL, GOLLIOT, OLESZAK, MM. MOUTON, MADAJEWSKI, Mme PONCHEL

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION :

Mme CLIQUET (à M. LEFEBVRE à compter de 19 h 45), M. MARKIEWICZ (à M. CLARABON), M. LEFEBVRE Daniel Edouard (à Mme RUCKEBUSCH à partir de 19 h 45), M. DUBOIS (à M. DELPIERRE à partir de 19 h 45), M. PUST (à M. SZARZYNSKI), M. LOUCHART (à Mme LAMPIN), Mme SOULLIART (à Mme HOURRIEZ), M. MARCINIAK (à M. MOUTON)

ABSENTE EXCUSEE :

Mme SKONIECZNY

Soit : de 18 h 40 à 19 h 45 23 présents, 6 excusés dont 5 procurations soit 28 votants
à partir de 19 h 45 20 présents, 9 excusés dont 8 procurations soit 28 votants

Monsieur Jean-Louis DELPIERRE est désigné secrétaire de séance. Il donne lecture du procès-verbal de la réunion du 27 mars 2009.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations.

Madame Jocelyne PONCHEL remarque que pour l'envoi des convocations « ce qui a été possible cette fois-ci aurait pu l'être la dernière fois ».

Monsieur Daniel MOUTON ajoute sur ce point que certaines associations se sont étonnées que les élus du groupe « Union pour Houdain » n'aient pas participé aux votes lors du dernier conseil, il tient à préciser que cette décision ne visait uniquement que le non respect du délai.

Madame Jocelyne PONCHEL en ce qui concerne la question de la « re-municipalisation » de la distribution de l'eau fait référence à un article de Véolia paru dans la Voix du Nord qui explique, selon elle, très bien la situation. Elle estime qu'il faut être prudent lorsque l'on parle de « re-municipalisation ».

Monsieur le Maire répond que cette question n'est pas à l'ordre du jour de la séance et propose au conseil municipal l'approbation du procès-verbal de la séance du 27 mars.

Le procès-verbal de la séance du 27 mars 2009 est **approuvé à l'unanimité**.

QUESTIONS COMPLEMENTAIRES :

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de l'article 2 du règlement intérieur, deux questions complémentaires ont été adressées à l'ensemble des conseillers municipaux, le 13 mai par courriel et par courrier pour les 3 conseillers qui ne disposent pas pour l'instant de ce moyen de contact. Ces questions portent l'intitulé suivant :

CULTURE :

9bis - CONCERT PAR L'ORCHESTRE DE DOUAI LE 19 JUIN 2009 - FIXATION DU DROIT D'ENTREE

11bis - CONVENTION TRIPARTITE D'AUTORISATION DE POSE A TITRE GRATUIT D'UN PANNEAU SUR UNE PROPRIETE PRIVEE OU SUR UN MUR PRIVE

Il propose, toujours en application de l'article 2 du règlement intérieur que ces deux questions soient inscrites à l'ordre du jour de la séance.

Madame Jocelyne PONCHEL indique qu'elle ne comprend pas que la question concernant le concert n'ait pas été inscrite avant alors que la commission culture l'avait validée depuis longtemps.

Le conseil municipal par **27 voix pour et 1 abstention** décide l'inscription des deux questions complémentaires à l'ordre du jour.

DELEGATIONS AU MAIRE - INFORMATIONS

DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE LA DELIBERATION DU 11 AVRIL 2008 MODIFIEE PAR LA DELIBERATION DU 26 SEPTEMBRE 2008

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la mise en œuvre des délégations que celui-ci lui a confiée en application de la délibération n° 2008-020 du 11 avril 2008 modifiée par la délibération du 26 septembre 2008.

DECISIONS :

Dans le cadre du point 3°) : réalisation d'emprunts prévus au budget :

Décision N°2009-009 :

Contrat de prêt N°MON226297 EUR 001 - C.R.D 241.201,91 € auprès de Dexia Crédit Local

Décision N°2009-010 :

Contrat de prêt N°MON226290 EUR 001 - C.R.D 352 603,06 € auprès de Dexia Crédit Local

Dans le cadre du point 4°) : passation de marché :

Décision N°2009-008 :

Prestations de balayage des caniveaux de la commune : Marché attribué à la Société NICOLIN SAS à 62210 AVION

Décision N°2009-011 :

Achat d'un véhicule pour les services techniques - Trafic FG Confort - Marché attribué à l'U.G.A.P à 59658 VILLENEUVE D'ASCQ

Dans le cadre du point 7°) : création de régies :

Décision N°2009-012 :

Institution d'une régie de recettes « fêtes et spectacles »

FINANCES - COMMUNICATION

1 - CONVENTION DE SUIVI DES EMPRUNTS AVEC DEXIA FINANCES

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer une convention de partenariat à titre gratuit avec DEXIA Finances pour une analyse financière et un suivi personnalisé de la dette.

2 - ACTION SOCIALE - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION D'EQUILIBRE AU COMITE D'ŒUVRES SOCIALES DES PERSONNELS ACTIFS ET RETRAITES DE LA COMMUNE

Monsieur Marc KOPACZYK, Premier adjoint délégué aux finances et à la communication, rappelle que par convention signée depuis le 29 mars 2002, et reconduite chaque année, la collectivité a confié au Comité d'œuvres sociales des personnels actifs et retraités de la commune (COS) la gestion de l'action sociale qu'elle a décidé de mettre en œuvre en direction des personnels (actifs et retraités) et, ce, en application de l'article 88-1 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la fonction publique territoriale. Il indique que l'action sociale mise en place (adhésion au Comité national d'action sociale, chèque-vacances, Noël des enfants, et aides diverses ...) depuis de nombreuses années était financée à hauteur de 1,5% de la masse salariale. Il souligne que les augmentations de l'adhésion au CNAS (21% de 2006 à 2008), les mouvements de personnels d'une année sur l'autre (la subvention étant calculée sur le C.A. de l'année n-1), le nombre de retraités (pour lesquels la municipalité et les représentants du personnel ont souhaité maintenir un lien), ont entraîné au cours des dernières années et plus fortement en 2006, 2007, 2008, un décalage entre les dépenses d'action sociale et la subvention accordée pour leur gestion. Ce décalage correspond à un montant cumulé de 6.933,75 € ; montant qui a été pris en charge par le C.O.S. sur ses propres recettes afin de ne pas léser les agents. Monsieur Marc KOPACZYK précise que l'action sociale et son financement étant de l'unique responsabilité de la collectivité, il y a lieu à compenser ce manque de recettes pour que les comptes du COS des personnels actifs et retraités de la commune puissent être équilibrés pour ce qui concerne la gestion de l'action sociale confiée par la commune.

Monsieur Daniel MOUTON s'étonne qu'il ait fallu attendre 3 ans pour se rendre compte du déficit.

Monsieur le Maire répond que les représentants du personnel avaient signalé cette situation avant, mais compte tenu du renouvellement du conseil municipal il n'a pas été répondu de suite, il ajoute qu'il fallait voir si l'évolution se confirmait, ce qui est le cas aujourd'hui et précise que cela donne lieu à une nouvelle rédaction de la convention.

Madame Jocelyne PONCHEL indique que sur le fond il n'y a pas de problème à voter cette compensation, elle souligne toutefois qu'elle regrette que le responsable financier n'ait jamais évoqué cette situation en commission de finances.

Monsieur Marc KOPACZYK répond que les comptes sont fournis chaque année à la commission de finances pour le vote de la subvention.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'allouer une subvention d'équilibre de **6.933,75 €** au Comité d'œuvres sociales des personnels actifs et retraités de la commune pour combler le déficit enregistré et vérifié.

3 - ACTION SOCIALE - SIGNATURE DE LA CONVENTION DE MISE EN ŒUVRE PAR LE COMITE D'ŒUVRES SOCIALES DES PERSONNELS ACTIFS ET RETRAITES DE LA COMMUNE

Monsieur Marc KOPACZYK, Premier adjoint délégué aux finances et à la communication, dans la continuité de la question précédente et afin de ne pas rééditer ce genre de situation, propose la signature d'une nouvelle convention de mise en œuvre de l'action sociale de la collectivité en direction de ses personnels actifs et retraités, qui prenne mieux en compte les différentes évolutions des dépenses.

Madame Jocelyne PONCHEL, souhaiterait que l'article 8 soit modifié en associant au contrôle de la collectivité un membre de chaque groupe.

Monsieur Daniel LEFEBVRE, au nom du groupe Communistes et Apparentés dit faire entièrement confiance à l'adjoint aux finances pour être désigné par le conseil municipal.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de gestion de l'action sociale de la municipalité en direction des personnels actifs et retraités de la commune avec le COS.

JEUNESSE

4 - AIDE AUX TEMPS LIBRES - CONVENTION AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Madame Marie-Christine CLIQUET, maire-adjoint déléguée à la jeunesse, rappelle que la Caisse d'allocations familiales d'ARRAS verse une aide aux « Temps Libres » pour les accueils de loisirs (nouvelle appellation des Centre de loisirs sans hébergement) en déduction de la participation des familles allocataires, notamment les familles économiquement faibles. Celle-ci s'établit à 4 € par jour et par enfant, pour les allocataires dont le quotient familial est inférieur ou égal à 442 € et à 3,50 € par jour et par enfant, pour les allocataires dont le quotient familial se situe entre 443 € et 717 €.

Madame Jocelyne PONCHEL appelle à la vigilance quant à la baisse des aides CAF.

Monsieur Edmond SZARZYNSKI indique que lors d'une réunion de la commission jeunesse, le responsable du service avait donné des informations sur différentes moyennes de dépenses par enfant.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer avec la Caisse d'allocations familiales la convention d'objectifs et de financement correspondante dans le cadre de l'aide au « Temps Libres ».

EDUCATION

5 - OUVERTURE D'UNE CLASSE - ECOLE PAUL LANGEVIN - INFORMATION

Monsieur Edmond SZARZYNSKI, maire-adjoint délégué à l'éducation, informe le conseil municipal que la commune a reçu la confirmation de l'ouverture à la rentrée (septembre 2009) d'une classe à l'école élémentaire Paul-Langevin.

6 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX - LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

Monsieur Edmond SZARZYNSKI, maire-adjoint délégué à l'éducation, indique que dans le cadre du projet éducatif territorial (P.E.T.), il est proposé un atelier d'animation « lecture » lors de la pause méridienne des

élèves de l'école maternelle « les Colombes », encadré gratuitement par des bénévoles de la Ligue de l'Enseignement.

Madame Jocelyne PONCHEL exprime sa satisfaction de constater que les questions soulevées en réunion de commission jeunesse pour l'application du Plan de réussite éducative dans le cadre des actions du P.E.T. sont prises en compte par la commission éducation.

Monsieur Edmond SZARZYNSKI répond que, suite à la réunion de ce mercredi, dès jeudi matin le dossier a été lancé.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la Ligue de l'Enseignement pour cette animation.

SPORTS - VIE ASSOCIATIVE

7 - ORGANISATION D'UN CYCLO-CROSS LE 13 SEPTEMBRE 2009

Monsieur Daniel LEFEBVRE, maire-adjoint délégué aux sports et à la vie associative, présente le projet d'organisation du 2^{ème} « cyclo-cross de la ville d'HOUDAIN » qui se déroulera le 13 septembre 2009. Il précise que ce jour-là se déroulera aussi le Forum des associations, une randonnée VTT et une randonnée (marche) santé dans le cadre de « l'année du sport ».

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'organiser un cyclo-cross le dimanche 13 septembre 2009, de confier l'organisation de cette épreuve réservée aux catégories élites et non-élites à l'U.S.O.B.L.-cyclisme de BRUAY-LA BUISSIERE, pour un coût global de 1.436,00 €, dont 1.226,00 € de primes et prix divers, assurances et frais de courses compris, et de mettre en place une affiche avec des espaces publicitaires dont le prix est fixé à 50,00 € l'emplacement et à 80,00 € pour deux emplacements.

CULTURE - FETES ET CEREMONIES

8 - CREATION D'UN COMITE D'ORGANISATION DES FETES - INFORMATION

Monsieur Christian DUBOIS, conseiller délégué à la culture, aux fêtes et cérémonies, rappelle que suite à la dissolution du Comité des Fêtes, il a été décidé de réintégrer l'organisation des manifestations à la commission « Culture, Fêtes et Cérémonies ». Il indique que plusieurs propositions ont été faites, et que pour une mise en œuvre rapide et efficace, le Bureau municipal lors de sa réunion du 7 avril dernier a opté pour l'organisation suivante :

- la commission « Culture » (actuellement 12 membres) est le comité d'organisation des actions culturelles et des fêtes
- une régie d'avances et de recettes « culture, fêtes et cérémonies » est créée par extension de la régie d'avances « fêtes et cérémonies » (décision 2009-012)
- l'activité de la commission « culture » sera accompagnée par des réunions d'organisation avec la participation des services concernés

Monsieur Daniel MADAJEWSKI indique qu'il ne se retrouve pas dans cette proposition, il pensait comme cela avait été discuté en commission que celle-ci serait plus ouverte à 18 voire 20 membres.

Madame Jocelyne PONCHEL tient à tirer son chapeau à Monsieur DUBOIS parce qu'il faut avoir du courage pour faire fonctionner la commission « culture ». Elle se dit déçue du manque de participation des membres de la commission, et se demande si la culture est encore accessible aux conseillers municipaux.

Monsieur Daniel LEFEBVRE réagit en soulignant que les adjoints et conseillers délégués font leur boulot.

Monsieur le Maire propose de retenir cette organisation, de faire un point dans quelques mois et éventuellement de compléter le nombre de membres de la commission.

9 - FETES ET SPECTACLES - TARIFICATION DES BOISSONS

Monsieur Christian DUBOIS, conseiller délégué à la culture, aux fêtes et cérémonies, indique que suite à l'institution d'une régie de recettes par décision n° 2009-012 en date du 23 avril 2009, il est nécessaire de fixer un tarif des boissons à l'occasion des fêtes et spectacles.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer le tarif des boissons à l'occasion de l'organisation des fêtes et spectacles de la manière suivante :

➤ Bière(25cl, pression, sans alcool) :	2,00 €
➤ Bière spéciale	3,00 €
➤ Soda, jus de fruits, limonade (25cl) :	1,50 €
➤ Eau (petite bouteille ½ litre) :	0,50 €
➤ Vin (la bouteille 75 cl) :	7,00 €
➤ Vin (le verre) :	1,00 €
➤ Pétillant (la bouteille 75 cl) :	10,00 €
➤ Champagne (la bouteille 75cl) :	20,00 €

9bis - CONCERT PAR L'ORCHESTRE DE DOUAI LE 19 JUIN 2009 - FIXATION DU DROIT D'ENTREE

Monsieur Christian DUBOIS, conseiller délégué à la culture, aux fêtes et cérémonies, rappelle que par délibération n° 2008-138 en date du 14 novembre 2008, le conseil municipal, a autorisé, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer le contrat concernant l'organisation du concert « Autour des 4 saisons », interprété par les solistes de l'Orchestre de Douai, sous la direction de Gautier DOOGHE. Celui-ci est programmé le vendredi 19 juin 2009 à 20 h 30, au COSEC. Il ajoute qu'il y a lieu aujourd'hui de fixer le prix d'entrée.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer le droit d'entrée au concert du 19 juin 2009 à 7,00 €.

10 - ANIMATION DANS LE CADRE DE LA FETE DU 13 JUILLET 2009 - CONCERT D'ERICK MARGUERIE - SIGNATURE DU CONTRAT DE CESSION AVEC « NATH'EVENTEMENTS »

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le contrat avec l'EURL « Nath'Evénements » pour l'organisation, dans le cadre de la fête du 13 juillet 2009, d'un concert d'Erick Marguerie, sur la place de la Liberté pour un montant de 1.200,00 €.

11 - JOURNEES EUROPEENNES DU PATRIMOINE 2009 - SPECTACLE « ET PIS UN JOUR... » - SIGNATURE DU CONTRAT AVEC LA COMPAGNIE « DU RESTE ICI »

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le contrat avec « la Compagnie du Reste Ici » pour l'organisation, dans le cadre des journées européennes du Patrimoine 2009, d'un spectacle « Et pis un jour... », le vendredi 18 septembre 2009 à 20 h 30, à la salle polyvalente, pour un montant de 700,00 €.

11bis - CONVENTION TRIPARTITE D'AUTORISATION DE POSE A TITRE GRATUIT D'UN PANNEAU SUR UNE PROPRIETE PRIVEE OU SUR UN MUR PRIVE

Monsieur Christian DUBOIS, conseiller délégué à la culture, aux fêtes et cérémonies, indique que dans le cadre de sa politique de développement touristique, l'Office de Tourisme intercommunal de Béthune-Bruay souhaite réhabiliter et revaloriser le circuit intitulé « La route du patois » dont l'itinéraire traverse les communes d'HOUDAIN, HERMIN, CAUCOURT, GAUCHIN-LE-GAL, ESTREE-CAUCHY, FRESNICOURT-LE-DOLMEN et REBREUVE-RANCHICOURT. Il précise que certains panneaux illustrés d'un dicton en patois sont implantés sur des fermes ou des maisons privées, et qu'il convient, dans ce cas, que les propriétaires donnent leur accord.

Monsieur le Maire ajoute qu'une réunion avec les propriétaires est prévue la semaine prochaine et que la commune va récupérer les anciens panneaux pour les implanter sur le secteur du « haut » d'Houdain, cette partie n'étant pas prise en charge par l'office du tourisme.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire ou son adjoint à signer les conventions tripartites d'autorisation de pose à titre gratuit d'un panneau sur une propriété privée ou sur un mur privé.

INTERCOMMUNALITE

12 - ARTOIS COMM. - APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION D'EVALUATION DU TRANSFERT DES CHARGES

Monsieur Marc KOPACZYK, Premier adjoint délégué aux finances et à la communication, rappelle que le Conseil municipal doit délibérer sur les transferts de charges effectués vers ARTOIS COMM., pour déterminer l'attribution de compensation versée aux communes, et que cette attribution de compensation est destinée à neutraliser la perte de taxe professionnelle subie par ces dernières. Il précise que lors de chaque nouveau transfert de charges, les conseils municipaux doivent approuver le rapport de la commission locale d'évaluation des charges.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide les travaux de la commission locale d'évaluation des charges qui s'est réunie le 17 février 2009.

Départ à 19 h 45 de Madame Marie-Christine CLIQUET (procuration à M. LEFEBVRE), de Monsieur Christian DUBOIS (procuration à M. DELPIERRE) et de Monsieur Daniel Edouard LEFEBVRE (procuration à Mme RUCKEBUSCH).

VŒUX - MOTIONS

13 - MOTION POUR LE MAINTIEN DES TARIFS REGLEMENTES ET DU SERVICE PUBLIC POUR LA FOURNITURE D'ENERGIE

Monsieur le Maire présente la motion.

Monsieur Daniel MOUTON souligne que cette question n'est pas uniquement houdinoise et qu'elle relève des décisions européennes ce qui doit inciter les gens à voter le 7 juin prochain. Il précise, compte tenu de ces considérations, que les élus de son groupe ne participeront pas au vote de la motion.

Monsieur Daniel MADAJEWSKI demande qui décide et qui rédige les motions. Il estime que cela pourrait se faire en concertation avec le groupe « Union pour Houdain », il n'aime pas le mot « casse » employé dans la motion. En ce qui concerne l'action des personnels, il s'étonne que l'on fasse la publicité des actions menées comme les séquestrations de patrons, une attitude qu'il avait dénoncée syndicalement lors d'une précédente séance.

Monsieur Daniel LEFEBVRE souligne que de nombreux Houdinois sont victimes de la déréglementation qui n'a pour seul objectif que de faire de plus en plus d'argent sur le dos des salariés et des populations.

Le conseil municipal, par 23 voix pour et 5 refus de vote, adopte la motion suivante :

« La fourniture d'énergie électrique et de gaz a été livrée au marché, ce qui a entraîné une grande confusion pour les abonnés-usagers d'EDF et de GDF devenus « clients », et démarchés en tant que tels par ces deux sociétés et leurs concurrents.

Cette confusion est d'autant plus forte que les interlocuteurs sont multiples, pour l'électricité par exemple, on paie à EDF mais on se fait dépanner par ERDF. La restructuration qui a eu lieu dans l'entreprise entraîne des délais d'intervention de plus en plus long qui sont dénoncés aussi bien par les usagers que par les personnels.

S'ajoute à cela, l'abandon des tarifs réglementés après 2010 dans le cadre de la libéralisation du marché de l'énergie qui va automatiquement générer des augmentations de tarifs.

La population houdinoise va subir de plein fouet ces nouvelles dispositions. Et les plus fragilisés vont être de plus en plus nombreux.

C'est pourquoi, le conseil municipal de la ville d'Houdain, réuni ce vendredi 15 mai 2009 :

- **dénonce avec force** la poursuite de la casse du service public de l'énergie ;
- **soutient pleinement** les salariés gaziers et électriciens qui, par milliers, se mobilisent pour défendre leurs conditions de travail et exiger de pouvoir rendre un service public de qualité pour tous les usagers ;
- **exige de l'Etat**, encore actionnaire des entreprises EDF et GDF d'intervenir au plus vite pour que des négociations s'engagent rapidement dans ce conflit
- **soutient les 17 associations de consommateurs** dans leur action commune pour le maintien des tarifs régulés après 2010, comme premier pas à la création d'un grand service public de l'énergie (électricité, gaz) en une seule entité, seul porteur de garanties pour les usagers (tarif, intervention, développement) »

QUESTIONS DIVERSES

QUESTIONS ORALES (Groupe Union pour Houdain)

1 - ENLEVEMENT DES ENCOMBRANTS - QUI APPELER ? :

Monsieur Marc KOPACZYK répond qu'Artois Comm. a mis en place un certain nombre de déchetteries qui permettent aux habitants de se débarrasser de leurs encombrants et en plus de pratiquer le tri sélectif. En ce qui concerne les personnes qui n'ont pas la possibilité de se rendre aux déchetteries, il y a une convention entre Artois Comm. et Emmaüs Artois pour l'enlèvement de encombrants, si ces derniers n'interviennent pas il faut le signaler à Artois Comm. ou en mairie.

Séance levée à 20 h 30

**Prochaine réunion du conseil municipal :
VENDREDI 26 JUIN 2009 A LA MAIRIE
(chemin du Vieil-Fort)**

18 h - la parole aux habitants

18 h 30 - Séance